



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59785

VALABLE JUSQU'AU 10/10/2025

ÉDITÉ LE 03/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/04/2016
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 718 800 477 00165

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 26 011

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7353943404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7353943404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : GAZ SERVICE

RUE ANTOINE LAURENT LAVOISIER
ZA LES DIX MUIDS
59770 MARLY

Téléphone : 03 27 21 50 50

Fax : 03 27 21 50 66

Portable : 06 13 72 07 80

Site Internet : www.gazservice.fr

E-mail : marly@gazservice.fr

Responsabilité légale :

KWIATHOWSKI SYLVAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 70

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/10/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2021
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/08/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/11/2023
o Ventilation mécanique	28/08/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.